

## Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 24 novembre 2008.

### **PRESENTS :**

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Philippe MIGNON - Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
Brigitte TROOSTERS-CORBION - Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN - Bérengère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS : Conseillers communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Luc GAUTHIER - Jacques BREDAEL: Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 5 minutes.

### **1. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008.**

Aucune remarque n'est émise par les Conseillers communaux. M. Mertens et Mme van der Straten signalent qu'ils s'abstiennent au vote sur ce procès-verbal étant donné qu'ils étaient absents lors de cette séance du 27 octobre 2008. Le procès-verbal de cette séance du 27 octobre 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

### **2. Communications.**

Aucune communication n'est parvenue des services de la tutelle depuis la dernière séance.

## **SEANCE PUBLIQUE**

MM. Guilmot et Abs entrent en séance.

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **1. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Bavon de Chaumont – Budget de l'exercice 2009 - Avis.**

M. Lambert signale qu'il s'abstient lors du vote sur ce point en considération de l'augmentation substantielle du coût des frais de chauffage repris en dépenses. M. Landrain indique qu'il votera non lors du vote sur ce point. Il souligne que cette fabrique d'église a enregistré une recette de 50.000 euros à l'extraordinaire par la vente d'un terrain mais que 15.000 euros sont néanmoins demandé à la Commune.

*Délibération*

#### **2. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Sainte Catherine de Bonlez – Budget de l'exercice 2009 - Avis.**

*Délibération*

#### **3. IBW - Assemblée générale du 10 décembre 2008 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.**

Mme Aubecq demande ce qu'il advient du dossier du parc à conteneurs. MM. Decorte et Mignon signalent que le Collège communal a rencontré M. Offergeld de l'IBW et que deux possibilités d'endroit où placer le projet de parc à conteneurs sont envisagées, non loin de l'autoroute E 411 à la sortie de Corroy-le-Grand. Ils soulignent qu'il incombera à la Commune d'acheter le terrain relatif à ce projet avec l'aide de subsides régionaux. Par rapport à des aménagements routiers qui devraient être réalisés pour l'accès à ce parc à conteneurs, tout dépendra du projet retenu et des projets d'aménagement des sorties de l'autoroute projetés par le MET (requalifié S.P.W.). M. Lambert souligne l'importance d'assurer une bonne communication de ce projet aux citoyens, d'associer les habitants à la décision qui sera prise. M. Mignon répond que, dans le cadre de la toute prochaine réunion citoyenne relative à la gestion des déchets, le Collège communal a veillé à inviter l'IBW qui pourra répondre à toutes les questions des habitants. M. Decorte souligne que c'est l'IBW qui a fait la démarche de venir tester l'intérêt de l'autorité communale sur ces projets ; le Collège n'a donc pas été mis devant le fait accompli et veillera à assurer la plus grande transparence dans le traitement de ce dossier. M. Mignon ajoute que l'établissement d'un parc à conteneurs à Chaumont-Gistoux est une vieille histoire ; la Commune avait été la première à établir un dossier de projet de parc à conteneurs dans notre Province ; elle sera la dernière commune de la Province à accueillir un parc à conteneurs sur son territoire. Il souligne que, de son côté, l'IBW est méfiante car elle a déjà beaucoup investi en frais d'établissement de projets dans notre commune. Il souligne également que de nombreux habitants demandent la réalisation d'un parc à conteneurs à Chaumont-Gistoux et qu'il est grand temps de répondre à cette demande. Mme de Baets demande si la réalisation d'un parc à conteneurs à Chaumont-Gistoux entraînera une économie financière. M. Mignon répond que cette économie ne sera pas directe dans les chiffres ; la commune paiera le même coût de participation à la gestion des parcs de la Province mais les économies pourraient être indirectes, l'existence d'un parc à conteneurs permettant peut-être de supprimer les collectes à domicile. Et la commune disposera enfin de son parc à conteneurs.

#### *Délibération*

#### **4. Sedilec – Seditel - Sedifin - Assemblées générales du 12 décembre 2008 – Approbation des points inscrits aux ordres du jour de cette assemblée.**

Le Conseil reçoit les responsables administratifs de ces trois intercommunales. Ceux-ci soulignent qu'auparavant le plan stratégique était établi annuellement ; actuellement, il doit y avoir des perspectives sur trois années. Ils soulignent que Sedilec n'est plus qu'un gestionnaire de réseau, d'infrastructure. Les habitants disposent d'abord d'un contrat avec un fournisseur d'énergie puis font appel à Sedilec pour l'installation technique. Suite au récent décret en la matière, l'éclairage public devient une obligation de service public. De ce fait, l'entretien des poteaux électriques, les changements de lampes d'éclairage sont pris en charge par l'ensemble des consommateurs via leurs factures. Ces coûts ne doivent donc plus être à charge des budgets des communes. M. Mignon demande ce qu'il en sera du projet de remplacement de 600 armatures pour poteaux d'éclairage. M. Vandenschrick répond que les clients devront prendre cela directement en charge via leurs factures ; ces coûts ne devraient donc plus être repris dans le budget pour l'exercice 2009. Comme des missions sont ajoutées pour le gestionnaire de réseau, il les répercute sur la facture du citoyen. L'assemblée entame un débat sur les pertes en réseau et le moyen d'y apporter une solution. M. Vandenschrick répond que le moyen radical est de sur dimensionner le câblage mais cela est trop onéreux. Le problème de la clarté des factures est également abordé. M. Vandenschrick répond que les citoyens peuvent s'adresser à un médiateur fédéral et un médiateur régional. Les pertes du

réseau étant importantes, M. Guilmot souligne qu'il faut motiver le citoyen à produire lui-même son énergie. Mme de Villenfagne évoque le problème de communication de l'intercommunale avec les habitants lorsqu'un chantier est entamé, notamment pour celui du Chemin de l'Herbe. Elle signale que, pour ce chantier, l'habitant a été prévenu la veille de l'ouverture du chantier sans savoir quel était l'objectif de ce chantier (réparation, pose de câbles ou autre) ni combien de temps il allait durer et engendrer des problèmes d'accès aux maisons ou de mobilité pour les riverains. M. Vandenschrick répond qu'il y a beaucoup d'imprévus qui bousculent les plannings et qu'il transmettra la plainte auprès du service technique. M. Mignon rappelle que l'information relative aux chantiers est à charge de l'intercommunale. M. Decorte souligne que les communes rencontrent beaucoup de problèmes avec les impétrants tant au niveau de la communication des chantiers aux habitants qu'avec la mauvaise synchronisation des chantiers. Il signale que des projets de réglementation pour régler ces problèmes sont en cours. Mme Aubecq souligne que Sedilec et Seditel peuvent toutefois s'appuyer sur une rapidité de réaction en cas de panne et un bon dispatching pour informer de la suite et des règlements de pannes. Et Mme de Villenfagne ajoute que les ouvriers du chantier du Chemin de l'Herbe étaient compréhensifs et sympathiques. MM. Decorte et Mertens soulignent le fait qu'aucun grand projet d'extension du réseau du gaz n'est prévu jusqu'en 2012. M. Vandenschrick répond qu'il faut un nombre d'habitants intéressés suffisants pour qu'il y ait réalisation d'une étude de projet. M. Lefèvre de Sedifin indique que cette intercommunale poursuit dans la diversité avec la mise sur pied d'une centrale d'achat télécom. M. Landrain souligne qu'au niveau du contrat relatif à l'énergie, il devra être renouvelé dans 3 ans, en 2011, qui pourrait être une mauvaise période pour la négociation financière de l'énergie. M. Lefèvre répond que l'évolution du marché déterminera les avantages à en retirer et que l'intercommunale privilégiera la solution la moins onéreuse. M. Landrain évoque également la revente de Seditel et la gestion bloquée du compte. M. Vandenschrick souligne que les 50% promis seront ristournés aux communes avant la fin de cette année. Les 50% restants ont été placés et bloqués durant 5 ans. Les intérêts pourraient être versés aux communes annuellement si elles le désirent. Pour 2008, les intérêts seraient capitalisés ; si les communes le demandent, ces intérêts ne pourraient être débloqués qu'au mois de juin 2009, lors de l'arrêt des comptes. M. Landrain souligne que la manne de 50% ne pourra être malheureusement enregistrée que sur le budget extraordinaire ; les intérêts devraient l'être au moins sur l'ordinaire.

#### *Délibérations*

### **5. Informatique – Acquisition des logiciels de gestion Population / Etat civil et de gestion des cimetières.**

M. Lambert souligne le flou régnant dans les deux cahiers de charges présentés pour ces dossiers informatiques. On n'y retrouve pas toutes les informations reprises dans la table des matières et ils ne sont pas complets. On n'y évoque rien au niveau des formations du personnel quant à l'utilisation de ces logiciels ni en ce qui concerne la maintenance de ceux-ci. En ce qui concerne le logiciel population, on ne détermine pas de manière précise ce que l'administration communale sollicite comme besoin informatique. Mme Troosters souligne également le manque de clarté de ces deux dossiers informatiques, notamment dans la répartition des financements à l'ordinaire et à l'extraordinaire. M. Landrain signale que tout le soft relève de l'extraordinaire, la maintenance étant affectée au niveau de l'ordinaire. M. Lambert souligne que rien n'est prévu dans le cahier de charges au niveau de la responsabilité du fournisseur en cas de perte de données pendant l'installation du logiciel. Suite à ces diverses remarques, le Conseil communal décide de ne pas statuer sur ces deux dossiers

informatiques, de compléter les cahiers de charges par rapport aux remarques émises et de ré-examiner ces deux dossiers lors de la prochaine séance.

**6. Informatique – Acquisition des logiciels de gestion comptable et taxes et de gestion des salaires et ressources humaines.**

Voir commentaire du point 5

**7. CPAS – Budget de l'exercice 2008 – Modification budgétaire N°1 – Approbation.**

M. Landrain signale que cette modification budgétaire n'a pas d'impact sur le budget communal et que les services de tutelle n'ont pas autorisé la commune à présenter une seconde modification budgétaire après le 15 novembre.

*Délibération*

**8. Modification du règlement de police – Placement de panneaux de signalisation Rue Brûlotte.**

*Délibération*

**SERVICE TECHNIQUE**

**9. Aménagement d'un plateau ralentisseur rue de Chastre / Rue Almez – Avenant N°1.**

Mme Aubecq demande si les travaux réalisés rejoignent les demandes des habitants. M. Decorte répond par l'affirmative mais souligne que ce dossier ne reprend pas l'ensemble des travaux de sécurité réalisés. M. Lambert souligne le problème de l'auteur de projet qui entraîne la commune vers des dépenses supplémentaires. M. Decorte répond que le pouvoir communal est lié par des décisions prises lors de la précédente législature.

*Délibération*

**10. Acquisition d'une épandeuse à sel amovible sur pieds – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

M. Decorte souligne que cette acquisition est destinée à remplacer une ancienne épandeuse arrivée en fin de vie. M. Lambert rappelle sa demande de pouvoir disposer d'un inventaire du charroi communal. M. Decorte répond que cet inventaire a été réalisé mais que le Collège a souhaité qu'il y soit indiqué le degré d'usure de chaque véhicule ou machine et l'indicateur d'amortissement. M. Lambert souhaite dorénavant pouvoir disposer avant prise de décision par le Conseil communal de la situation de l'article budgétaire concerné par une acquisition ou un dossier de travaux.

*Délibération*

**11. Travaux d'égouttage rues du Centre, J. Piette et Roblet – Convention de cession de marché de coordination sécurité santé.**

*Délibération*

**12. Cession d'une bande de terrain en faveur de la Commune Rue de la Commune (lotissement Air & Bois) – Approbation du projet d'acte.**

Mme Aubecq s'abstient au vote sur ce dossier par rapport au projet de permis de lotir concerné par cette cession.

*Délibération*

**ENVIRONNEMENT**

**13. Eau/Contrat de rivière – Contrat de rivière Dyle et affluents – Programme d'actions 2008-2010 – Approbation.**

*Délibération*

**14. Gouvernement wallon – Protocole de collaboration entre la Commune et la Division de la Police de l'Environnement – Approbation.**

*Délibération*

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME**

**15. Demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée de 10 logements – Cession gratuite d'une bande de terrain à front de voirie.**

Mme de Villenfagne demande comment le Collège envisage les problèmes de mobilité, de parcage des véhicules, de réalisation de trottoirs et d'aménagements de sécurité dans le cadre de ces nouvelles constructions. Elle demande si une réflexion globale a été émise au niveau de la mobilité dans cette partie de village. M. Mertens répond qu'une grande démarche a été réalisée quant à la réflexion sur les problèmes de mobilité en permettant aux CCAT d'examiner également les problèmes de mobilité, les CCAT étant devenues les CCATM. M. Mertens souligne que le Collège envisage toujours dans le cadre d'une demande de permis de lotir ou de constructions multiples ou groupées les problèmes de mobilité pouvant être engendrés par ces projets ainsi que les problèmes d'accueil (accueil des enfants dans les écoles, accueil des enfants en bas âge, crèches,...). Le Collège examine également les problèmes de sécurité des usagers, les aménagements devant être réalisés,... Il souligne que le Collège a enregistré notamment des plaintes de riverains du quartier de la Croisette sur des problèmes de sécurité et de vitesse excessive de véhicules provenant de Sart-Risbart et envisage la réalisation d'aménagements (effets de porte, trottoirs,... à charge du propriétaire du projet de construction ou du lotisseur) dans le cadre du dossier présenté. Mme Aubecq demande ce qu'il en est au niveau de la probable demande d'accueil d'enfants. M. Mertens répond que cela relève de la prévision de l'autorité communale car celle-ci ne peut rien imposer dans ce cadre au lotisseur. M. Decorte souligne qu'en regard du problème d'accueil des enfants, la Commune ne pourrait plus accepter qui que ce soit comme nouvel arrivant. Il souligne que les dossiers récemment présentés au Conseil communal ne concernent pas des projets de construction de bâtiments de 40 logements Chaussée de Huy mais des dossiers plus légers examinés minutieusement par le Collège communal. M. Landrain confirme que la volonté du Collège est d'imposer à l'auteur d'un nouveau projet la charge quant à la réalisation des aménagements de sécurité qui pourraient être envisagés.

*Délibération*

## QUESTIONS - REPONSES

Mme de Baets évoque une facture de réparation des cloches et de l'horloge de l'église de Gistoux transmise à la Commune par la fabrique d'église sans qu'il y ait eu de suite, ni paiement de la facture, ni réponse au président de la fabrique. M. Landrain répond qu'un subside demandé en son temps à cet effet a été payé à la fabrique. Il souligne que la fabrique a pris la liberté d'effectuer ces travaux sans en parler à la commune. Rien n'est donc inscrit à cet effet au budget communal 2008. De plus, la commune ne peut légalement honorer le paiement de cette facture, celle-ci ayant été libellée au nom de la fabrique d'église ; or, la commune ne peut légalement prendre en charge la facture d'autrui. Autre illégalité, la fabrique d'église s'est lancée dans cette commande sans avoir effectué d'appel d'offres, ne respectant pas la loi sur les marchés publics. Le Collège réfléchit dès lors à la solution la plus adéquate pour régler ce problème. M. Landrain déplore fortement la façon de procéder peu courtoise de cette fabrique d'église. Il souligne que le budget 2007 de celle-ci prévoyait une demande de subside communal de 36.000 euros qui ont été versés. Si ce montant a été utilisé, la commune ne doit dès lors plus rien à la fabrique. Mme de Baets demande qu'une réponse soit apportée aux courriers du président de la fabrique. M. Landrain confirme qu'il y aura réponse.

## SEANCE A HUIS CLOS

### INSTRUCTION PUBLIQUE

#### **16. Organisation de la rentrée scolaire 2008-2009 – 3<sup>ème</sup> et dernière partie (voir note de synthèse détaillée) – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **17. Comptage au 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour les maternelles et pour les cours philosophiques – Désignations d'enseignantes – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **18. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **19. Remplacement d'un enseignant temporaire démissionnaire – Ratification.**

*Délibération*

#### **20. Mise en disponibilité pour maladie d'une enseignante – Décret du 5 juillet 2000.**

*Délibération*

## QUESTIONS - REPONSES

M. Lambert demande ce qu'il en est de sa demande de communication de l'organigramme du personnel communal. Il souhaite disposer d'un tableau reprenant l'ensemble du personnel communal et indiquant les équivalents temps plein. Le secrétaire indiquera au responsable du service du personnel de transmettre ce tableau.

M. Guilmot demande si la commune dispose d'influence auprès du TEC en ce qui concerne les horaires des bus. M. Decorte répond que la Commune a effectué des demandes à ce propos mais que le TEC a la liberté d'y répondre favorablement ou pas. M. Mertens ajoute que la commune a écrit courriers et e-mails à plusieurs reprises avant d'avoir une réaction du

TEC. Le TEC aménage ses horaires au mieux en fonction des nombreuses demandes et possibilités mais également en regard des comptages de voyageurs potentiels.

Mme Aubecq demande comment sont envisagés les projets de création d'aménagements de sécurité par le Collège. M. Decorte répond que ces projets sont envisagés selon les demandes des habitants, des réalités des sites et des avis de la police et de différentes autorités telles que l'IBSR. Il signale que les panneaux d'indicateurs de vitesse seront prochainement placés à certains endroits de la commune. Les quatre radars préventifs à clapets étant réparés, le Collège a décidé de les placer sur la Chaussée de Huy (à hauteur de la ferme Grade et à hauteur du restaurant Vivaco), Rue du Brocsous et Chemin du Bonly. Le Collège a décidé également d'installer le radar préventif électronique Rue de Corroy, entre le plateau ralentisseur situé en contrebas de la taverne La Tanière et les établissements de bus Pullman.

Mme de Villenfagne signale que l'éclairage public est en panne depuis les travaux réalisés Chemin de l'Herbe et cela du restaurant 32, Chemin de l'Herbe jusqu'au carrefour des Quatre Carrés.

**Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008.**

Par 17 oui et deux abstentions, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 22heures 35 minutes.

Le Secrétaire,  
B. ANDRE

Le Président,  
L. DECORTE